

Formation Titre ASSP , Agent(e) Spécialisé(e) en Sécurité Privée

(163h00 hors examen)

Cette formation s'inscrit dans le cadre de l'aptitude professionnelle obligatoire en vue de l'obtention de la [carte professionnelle](#) dématérialisée pour l'activité "Surveillance humaine ou surveillance par les systèmes électroniques de sécurité ou gardiennage" soumis au livre VI de la sécurité intérieure délivrée par le [CNAPS](#).

1. Objectif

A l'issue de la formation, l'ASSP sera en mesure d'assurer la surveillance d'établissements ou de manifestations en événementiels et d'assurer la protection des personnes en matière de secourisme, sécurité incendie et sûreté en tout genre.

2. Contenu et découpage horaire

a. Environnement juridique de la sécurité privée (16 heures)

- Maîtriser et connaître le livre VI du Code de la sécurité intérieure et ses décrets d'application.
 - Maîtriser et connaître les dispositions utiles du code pénal.
 - Application de l'article 73 du code de procédure pénale et respect et maîtrise des conditions d'interpellation de l'article 73.
 - Maîtriser les garanties liées au respect des libertés publiques.
 - Respecter la déontologie professionnelle.

b. Surveillance et gardiennage (29 heures)

- Savoir accueillir et contrôler les accès.
- Maîtriser un poste de contrôle de sécurité.
- Préparation d'une mission.
- Rondes de surveillance et systèmes de contrôles des rondes.

c. Télésurveillance et vidéo-protection (8 heures)

- Système de télésurveillance et de vidéosurveillance.

d. Attitude professionnelle (17 heures)

- Maîtriser les techniques d'information et de communication.
- Maîtriser les éléments d'un appel téléphonique suspect.
- Savoir assimiler la nécessité de sa présentation et de son comportement.
- Savoir rédiger et transmettre les différents types de consignes.
- Savoir réaliser une remontée d'informations.

e. Gestion des situations conflictuelles (19 heures)

- Savoir analyser les comportements conflictuels.
- Savoir résoudre un conflit et en gérer les conséquences.

f. Évènementiel (14 heures)

- Gestion de l'évènementiel.
- Inspection visuelle et palpation de sécurité.

g. Gestion des risques (31 heures)

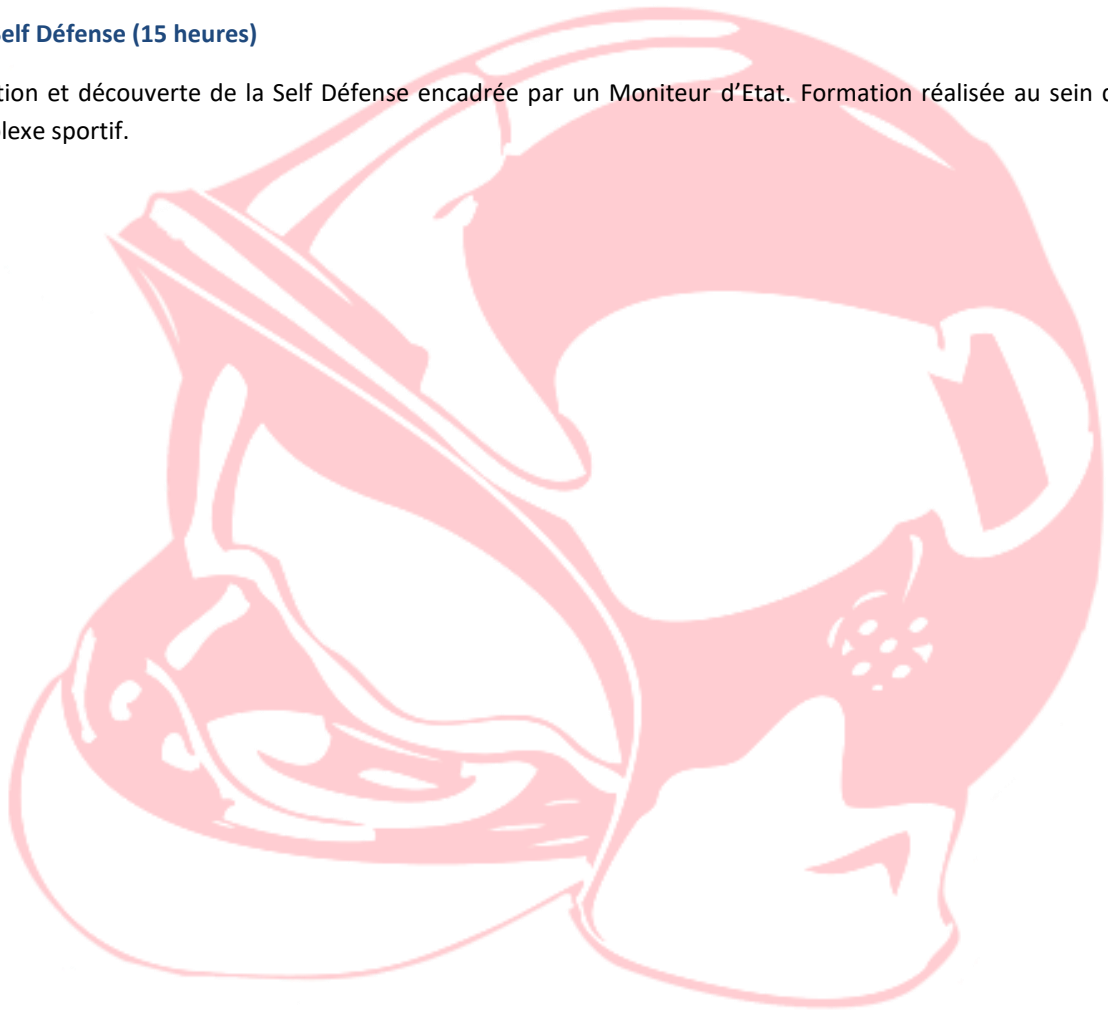
- Connaître les risques majeurs.

- Connaître les risques électriques (HO.BO).
- Initiation au risque incendie.
- Protection du travailleur isolé.
- Maitriser la gestion des alarmes.
- Module « Gestion de Crise et Menace Terroriste » G.C.M.T: ayant pour but de sensibiliser les personnes, les aider à gérer leurs émotions, leurs stress, pressentir le danger et surtout savoir réagir en se mettant à l’abri, intervenir ou porter secours en fonction des possibilités lors de situation de conflits ou de menaces terroristes avérées
- **Gestion des premiers secours – Secours à personnes (14 heures)**

Application du Guide National de Référence du PSC1 et de l'arrêté du 29 juin 2001 ou programme du S.S.T. (Sauveteur Secouriste du Travail) de l'I.N.R.S.

h. Self Défense (15 heures)

Initiation et découverte de la Self Défense encadrée par un Moniteur d’Etat. Formation réalisée au sein d’un complexe sportif.



Formation SSIAP1, Agent des Services de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes (67h00 minimum hors examen)

1. Objectif

Rendre le stagiaire capable d'assurer la fonction d'Agent de Sécurité Incendie dans un ERP, un IGH ou dans un bâtiment relevant du code du travail et ne répondant pas aux dispenses figurant dans l'article 4 de l'Arrêté du 02 mai 2005 modifié.

2. Contenu et découpage horaire

a. 1^{ère} partie : Le feu et ses conséquences (6 heures)

- Le feu, le comportement au feu.

b. 2^{ème} partie : Sécurité Incendie (17 heures)

- Principes de classement des établissements.
- Fondamentaux et principes généraux de sécurité incendie.
- Desserte des bâtiments.
- Cloisonnement d'isolation des risques.
- Evacuation du public et des occupants.
- Désenfumage.
- Eclairage de sécurité.
- Présentation des différents moyens de secours.

c. 3^{ème} partie : Les installations techniques (9 heures)

- Installations électriques.
- Ascenseurs et nacelles.
- Installations fixes d'extinction automatique
- Colonnes sèches et humides.
- Système de sécurité incendie.

d. 4^{ème} partie : Rôles et missions des agents de sécurité incendie (18 heures)

- Présentation des consignes de sécurité et main courante.
- Poste de sécurité.
- Rondes de sécurité et surveillance des travaux.
- Mise en œuvre des moyens d'extinction.
- Appel et réception des services publics de secours.
- Sensibilisation des occupants.

e. 5^{ème} partie : Concrétisation des acquis (17 heures)

- Visites applicatives.
- Mises en situation d'intervention.